



Laïcité : des libertés, une pluralité



« La laïcité n'est pas le contraire de la religion. Elle est le contraire de la théocratie (qui voudrait soumettre l'État à une religion), du totalitarisme (qui voudrait soumettre les consciences à l'État), et du fanatisme (qui voudrait s'imposer par la violence) »

André Comte-Sponville, philosophe

Préambule

“La laïcité est l’un des principes fondateurs de la République française. Souvent évoquée, parfois mal comprise, elle constitue pourtant un cadre essentiel pour garantir un grand nombre de nos libertés d’aujourd’hui et a permis de structurer durablement le fonctionnement institutionnel de notre société.

Bien plus qu’un concept juridique, la laïcité est un outil du vivre-ensemble : elle permet à des convictions diverses de cohabiter dans un espace commun, sans que l’une ne prenne le pas sur l’autre.

Ce livret a pour ambition de rendre la laïcité accessible, concrète et vivante. En expliquant ses fondements, ses valeurs et ses applications au quotidien, il invite chacun à mieux comprendre ce principe républicain et à en saisir la portée dans nos institutions, nos services publics et nos interactions de tous les jours. Comprendre la laïcité, c’est mieux vivre ensemble dans le respect de toutes les consciences”.

Marie Monet et Pierre Magdelenne

Volontaires en service civique à

l’AAML

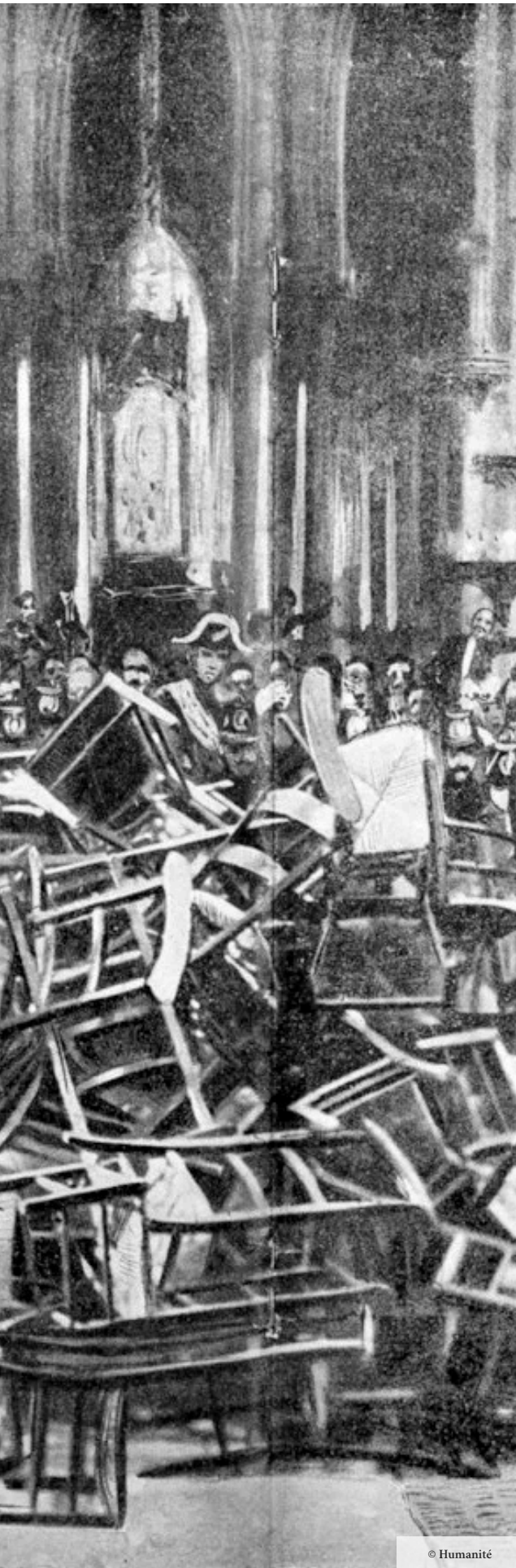
Pour aller plus loin, les comptes-rendus complets des entretiens des personnes qui offrent leur témoignage de la laïcité, ainsi que d’autres entretiens sur ce principe, sont disponibles sur le site internet de l’AAML (<https://www.aam-loire.fr/valorisation-de-la-laicite-le-livret-de-la-laicite/>)

Nous tenions profondément à remercier toutes les personnes qui ont participé à l’élaboration de ce livret et sans lesquelles il n’aurait pas vu le jour, et notamment celles qui présentent la laïcité à travers leur vécu. Nous tenions à remercier : Jean Baubérot Vincent, Jacques Kouassi, Frédéric Mole, Valentine Zuber, Christophe Capuano, Arthur Maslonka, Christophe Grannec, Philippe Foray, Maëlle Comte, Jean-Louis Auduc, Marc Mondon, Stéphane Millet, Antoine Altieri, Daniel Moyal, Franck Frégosi, David Veldhuizen et Geremie Nguea.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à l’Association des Anciens Maires de la Loire, à l’ensemble de ses membres et notamment à Michel Paul, Annie Grégoire, Michel Maissonnette, Jean-Charles Tinivella, Brigitte Bratko et Gérard Manet pour leur accompagnement et leur soutien durant l’intégralité de cette aventure.

Enfin, nous souhaitons exprimer nos sincères gratitude à toutes les personnes que nous avons pu rencontrer. C’est par ces rencontres et ces échanges passionnants que la laïcité vit.

Remerciements



Sommaire

- 01** La laïcité, une histoire
- 02** La laïcité en portraits
- 03** La laïcité et les religions
- 04** La laïcité en anecdotes

La laïcité, une Histoire



© Camera Obscura / Unsplash

La laïcité est le fruit d'une histoire longue. Cette histoire s'entremêle de conflits et d'évolutions sociétales et institutionnelles. Nous vous présentons ci-dessous une chronologie non exhaustive, illustrant la construction et l'intégration de ce principe dans la société française.

XVIII^e siècle

Siècle des Lumières, réflexions sur la tolérance



© Linternaute

© Futura-Sciences



Révolution française, Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : liberté de culte

1789

1795-1801

Première séparation de l'Eglise et de l'Etat en France



© Revue Générale du droit



© BNF

Concordat

1801

1881-1882

Lois Ferry : école gratuite, laïque et obligatoire



© Histoire et civilisations

© La Dépêche

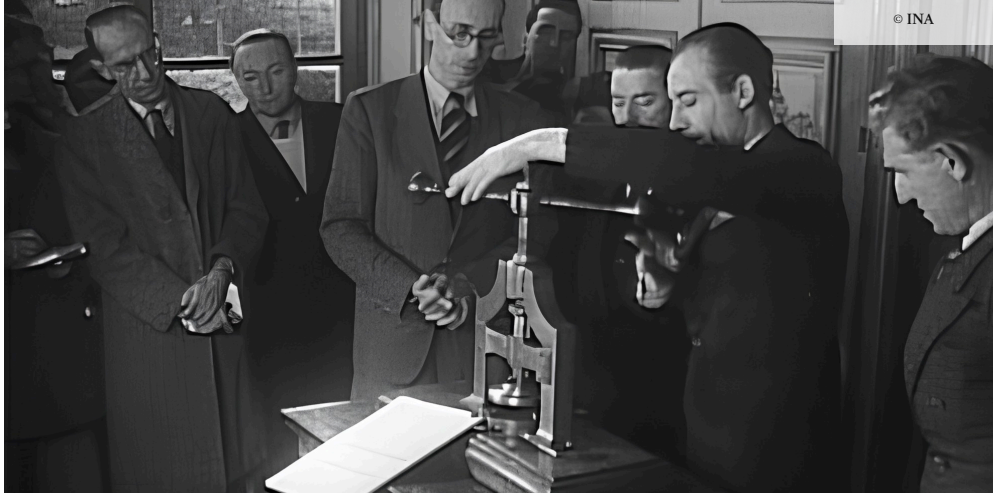


Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat

1905

1946 - 1958

Constitutionnalisation du principe de laïcité dans la convention de la IV^e, puis V^e République



© INA

© Radio France



Affaire du voile de Creil

1989

2004

Commission Stasi et Loi sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école



© L'Opinion



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Adoption du plan des Valeurs de La République et Laïcité

© Département du
Val de Marne

2015

CHAMBRETAUD (Vendée) — L'Inventaire (1^{er} mars 1906)
M. le Curé lit sa protestation

La crise des inventaires

La crise des inventaires de 1906 est le conflit né de l'application de la loi de séparation des Églises et de l'État. Les inventaires des biens des églises, perçus par beaucoup de catholiques comme une menace contre leur religion, provoquent des manifestations et des affrontements entre les fidèles et les autorités, un peu partout en France.

Sur décision de Georges Clemenceau, ministre de l'Intérieur, et d'Aristide Briand, ministre des Cultes, de suspendre provisoirement ces inventaires. Cette suspension a permis d'apaiser progressivement la situation et lors des reprises des inventaires, ceux-ci se sont réalisés de manière négociée avec les acteurs locaux et les communautés, jusqu'en 1910.



Coll. Maurice BEDON

La laïcité en portraits

La laïcité n'est pas qu'un concept, mais bien une réalité de tous les jours. Elle vit au contact de citoyennes et citoyens qui se donnent à cœur de la faire connaître, de la transmettre et de la valoriser. Ces personnes, issues de différentes branches de travail, disposent de visions différentes de la laïcité. Parfois convergentes, parfois divergentes, ces points de vues permettent de montrer toute la complexité, mais aussi toute la diversité qu'offre ce principe.

Nous vous proposons de découvrir une pluralité des opinions possibles de la laïcité, à travers la vie de personnes engagées. Ces points de vue vont peut-être vous faire découvrir la laïcité comme vous ne l'auriez peut-être jamais imaginé jusqu'à aujourd'hui.

Jean Baubérot Vincent

Professeur honoraire de la chaire
« Histoire et sociologie de la laïcité »
à l'École Pratique des hautes
Etudes-Paris Sciences et Lettres



© La gazette de Montpellier

Définir la laïcité

La laïcité se décline concrètement en différentes visions laïques. Cette diversité de laïcités offre différentes conceptions de celle-ci. M. Baubérot-Vincent évoque la laïcité au singulier et au pluriel tout à la fois. Cet idéal-type comporte quatre critères : la liberté de conscience (de croire ou de ne pas croire), l'absence de discriminations liées au facteur religieux, la séparation entre le pouvoir politique (l'État, la puissance publique) et les autorités religieuses, et, enfin, la neutralité de l'État vis-à-vis de la religion (neutralité arbitrale, pas ignorante).

La laïcité, un sujet actuel

La laïcité est vécue et étudiée de manière passionnée. Elle s'inscrit dans un débat qui, en France, n'est pas sain. La bataille des idées entre chercheuses et chercheurs ayant des conceptions différentes de la laïcité, est une étape nécessaire pour enrichir le débat. Mais il regrette la radicalisation du débat et les dérives péjoratives. La laïcité n'est pas un principe figé et doit évoluer pour s'adapter à notre société.

Une laïcité qui fonctionne

La laïcité en France peut fonctionner sans soucis. On peut citer l'application du principe laïque dans certaines institutions (l'armée, la prison,...) ou au niveau des municipalités : ces dernières ont pris des initiatives pour l'égalité des religions (par exemple par la création de mosquées ou de salles de prière face à ce que l'on appelait « l'islam des caves »), significatives d'une laïcité conciliatrice, même quand l'opinion publique était contre.

Des défis pour demain

Parmi ces enjeux, il insiste sur l'importance de la transmission. La laïcité de demain n'est pas pleinement acquise et nul ne peut prédire sa conception future. Il est très difficile de se projeter sur l'avenir de la laïcité. Par exemple, en 1903, personne ne pouvait imaginer le contenu libéral de la loi de 1905, retranscription la plus concrète du principe laïque, qui sera votée par le parlement. Selon lui, quatre principaux problèmes sont à résoudre : la question du paysage symbolique concernant les non-croyants; la mondialisation qui entraîne un renouveau nationaliste et à un repli identitaire; l'usage de la loi de 1905 elle-même, qui n'est pas encore appliquée sur l'ensemble du territoire national et l'inexistence d'un service équivalent aux aumôneries, mais pour les non-croyants, comme des conseillers humanistes (par exemple en Belgique).

« L'instrumentalisation de la laïcité n'est pas nouvelle, mais reste toujours préoccupante. Dans tous les cas, aujourd'hui comme pour demain, la laïcité reste un outil essentiel pour lutter contre l'obscurantisme et ne doit pas cesser de l'être »

Maëlle Comte

Avocat au barreau de Lyon spécialiste en droit public
Maître de conférences en droit public à l'Université
Jean-Monnet de Saint-Etienne

© Maëlle Comte



Définir la laïcité

Elle se réfère à la définition admise et utilisée par le gouvernement français, qui n'a pas grandement évolué depuis 1905. Cette définition institutionnelle repose sur trois principes : la liberté de conscience (liberté de croire ou ne pas croire), la séparation des autorités religieuses et de celle de l'État et le principe d'égalité (pas de discrimination liée à la religion, par exemple).

Une construction progressive

La laïcité s'est progressivement définie depuis la Révolution française (1789), avec des évolutions progressives : sécularisation de l'État, instauration du mariage civil avant le mariage religieux dans les années 1800, administration du registre civil par les communes, suppression de la prière à l'Assemblée nationale, autorisation du divorce en 1885... Ces évolutions se sont faites par étapes et n'ont pas connu de grandes contestations, « jusqu'à la loi de 1905 qui entraîne une véritable rupture ». Cette loi entraîne une souveraineté affirmée de la part de l'État, vis-à-vis de tout acteur influent et en partie auprès des acteurs religieux.

Un principe juridique

La laïcité reste avant tout un principe régi par des jurisprudences. Il y a donc un lien étroit entre le droit et la laïcité. L'affirmation de la laïcité est un construit juridique et moral, qui a permis son émancipation dans les différentes strates de la société française. Constitutionnalisée en 1946, puis 1958, au travers de l'article premier de la Constitution, la laïcité fait l'objet d'une protection absolue, tout comme celui de la liberté de croyance. Mais tous les fondements de la loi de 1905 ne disposent pas d'une protection aussi stricte. Il faut montrer que la loi de séparation des Églises et de l'État reste une loi et peut être amenée à évoluer en fonction du législateur en place.

Etat et atout de la laïcité

Pour Mme Comte, l'état actuel de la laïcité est avant tout un « état politique », c'est-à-dire que la laïcité est « un instrument politique ». Cette instrumentalisation entraîne une modification des perceptions et parfois des réglementations. Pour elle, cette accentuation de l'enjeu politique fait perdre de vue « le véritable objectif de la laïcité qui est le vivre-ensemble ».

Un avenir incertain

Le principal atout de la laïcité est qu'elle permet « d'éviter la communautarisation ». Mme Comte estime que malgré cet atout, il est très difficile de déterminer le devenir futur de la laïcité. Pour elle, « la laïcité sera en fonction de ce qu'est le politique ». C'est par conséquent le régime démocratique qui sera choisi qui influencera l'avenir de la laïcité. Mme Comte est « convaincue que la laïcité ne sera pas celle que l'on connaît aujourd'hui ». Selon elle, « le plus grand défi qui se profile sera d'intégrer la religion musulmane », absente en 1905, et de réussir à intégrer cette religion au sein d'un régime laïc, à travers un travail de « coordination avec les instances de l'islam de France pour arriver à un point de concorde ».

La laïcité doit permettre d'apporter « une plus grande cohésion entre les individus dans la société »

Frédéric Mole

Maître de conférences à l'université Jean Monnet,
au sein du département des sciences de l'éducation

© Université Lyon 2



Définir la laïcité

La laïcité n'a pas pour seule vocation « *le vivre ensemble, la tolérance et la coexistence pacifique entre les communautés ou la concorde sociale* ». « *L'horizon de la laïcité est l'émancipation du peuple et le dépassement des contradictions sociales* ».

L'école : un combat

L'institution scolaire républicaine apparaît comme au cœur de la laïcité. C'est lors de la Commune de Paris qu'a eu lieu la première œuvre de laïcisation de l'enseignement scolaire. Bien qu'éphémère, cette laïcisation de l'école se concrétise progressivement une décennie plus tard, non sans difficultés. Les lois scolaires de 1881 et 1882 mettent au jour des tensions révélatrices des conditions de leur adoption au Parlement. Jules Ferry doit alors composer avec les différentes forces politiques en présence et faire preuve de « *conciliation et d'accommodement* ». C'est surtout Ferdinand Buisson, longtemps directeur de l'enseignement primaire au sein du ministère de l'Instruction publique, qui cherche ensuite à faire évoluer l'école publique pour la rendre plus démocratique, en s'appuyant notamment sur les instituteurs syndicalistes.

La loi de 2004

Il ne se prononce aujourd'hui ni pour ni contre cette loi et admet que, « *même pour beaucoup d'esprits progressistes* », elle a parfois permis de pacifier certaines situations. Mais il ajoute se sentir mal à l'aise avec « *une loi qui implique une possible mise à l'écart d'élèves* ». Il insiste par ailleurs sur le fait que cette loi ne concerne pas l'enseignement supérieur, où les étudiant-e-s sont majeur-e-s.

Philosophie de la laïcité

La laïcité est indissociable de la philosophie des Lumières et d'une politique républicaine où « *les individus doivent disposer d'une liberté de penser* » et où « *la chose publique doit prévaloir sur les intérêts privés* ». Ce qu'il faut retenir, selon lui, c'est avant tout la volonté de faire prévaloir l'autonomie des individus et leur capacité à penser par eux-mêmes, « *afin d'éviter toute tutelle qui entraînerait un assujettissement ou une subordination* » de ceux-ci.

Consensus et controverses

La laïcité se veut à la fois un « *espace de consensus, de concorde, de sociabilité apaisée, mais en même temps c'est un champ de controverses* ». La laïcité de demain supposerait que « *toute la place soit faite au débat, à la discussion argumentée* ». Ce qui serait inacceptable, selon M. Mole, ce serait « *l'imposition d'une vision dogmatique de la laïcité* ». Il faut accepter que la laïcité se « *reproblématise, pour permettre de nouveaux développements réflexifs, de nouveaux questionnements* ». Mais une chose est sûre, selon lui : « *si la laïcité est invoquée pour stigmatiser certaines populations, alors rien de positif ne pourra en ressortir* ». Par ailleurs, au cours du XX^e siècle, la gauche française a longtemps pensé que l'école pourrait changer la société, mais « *l'école ne peut suffire à réaliser les idéaux de liberté, d'égalité et d'émancipation sociale qui sont ceux d'une véritable société républicaine* ».

« *En France, la laïcité est inséparable de la question scolaire* ». Pour M. Mole, « *l'école républicaine est certes une conquête, mais une conquête imparfaite, qui laisse beaucoup d'inégalités scolaires et sociales* »

Marc Mondon

Ancien professeur à l'Éducation nationale, Trésorier
(et Animateur) de l'association du Cercle Condorcet stéphanois,
Vice-président de l'association les Francas de la Loire et
Formateur agréé Valeurs de la République et laïcité

© Marc Mondon



Le cercle Condorcet

Le Cercle Condorcet est un réseau d'associations locales inspiré par la pensée de Nicolas de Condorcet (1743- 1794), philosophe des Lumières, défenseur des droits humains, de l'instruction publique et de la démocratie. Sa vocation est de favoriser le débat citoyen, la réflexion collective et la diffusion des valeurs républicaines et humanistes. Ses principales missions sont de promouvoir le débat public, à travers l'organisation de différents événements. La laïcité figure parmi les sujets importants et régulièrement abordés. C'est à travers ces moments de rencontres qu'on échange sur l'état de notre société. Il est « *toujours pertinent de se poser des questions* », la laïcité n'échappe pas à cette règle. La laïcité peut être amenée à évoluer, mais il ne faut pas en oublier les fondements qui régissent notre organisation collective.

Plan VRL et formations

Les militants du cercle Condorcet dispensent des formations sur la laïcité, parfois dans le cadre du plan de formation VRL (Valeurs de la République et Laïcité), adopté en 2015 et dont l'objectif est de former l'ensemble des agents de la fonction publique vis-à-vis de la laïcité. Le plan VRL est un plan de formation normé, les règles d'organisation de la formation doivent donc être respectées. M. Mondon regrette l'absence de toute référence à la philosophie des Lumières, car celle-ci permet de voir la laïcité dans sa globalité et sa complexité. Il existe d'autres actions de formations hors de VRL. Ces formations sont adaptées au public ciblé et mes choix méthodologiques sont plus souples et moins encadrés.

« La loi de 1905 est suffisante à elle-même, pour offrir un cadre clair et compréhensible de ce que permet et ne permet pas la laïcité »

L'Histoire, un apprentissage

L'histoire apparaît comme le premier outil qui permet d'expliquer ce qu'est la laïcité. La manière de transmettre l'information a autant d'importance que l'information elle-même. Les événements historiques sont nombreux et il a fallu faire des choix sur les dates à retenir pour l'enseignement de la laïcité. Pour M. Mondon, le premier réflexe qu'on a vis-à-vis de l'histoire est « *un réflexe de rejet* ». Ce phénomène semble d'autant plus visible chez les jeunes, où l'apprentissage par la chronologie historique a été remis en cause il y a une vingtaine d'années dans les IUFM. Ce manque de repères chez les nouvelles générations entraîne des problèmes de compréhension historique.

L'intégrisme religieux

L'une des plus grandes menaces de la laïcité est l'ancrage d'un intégrisme religieux, peu importe la religion. Ce genre de groupe tient des discours antirépublicains et représente un danger pour la société. Cet intégrisme va au-delà du communautarisme et pose de véritables interrogations sur les menaces qu'ils représentent. Ne pas aborder cette notion est, pour lui, passer à côté d'un élément essentiel de compréhension de la laïcité et de ses défis. Les intégristes religieux sont avant tout « *des militants politiques qui instrumentalisent la religion à des fins politiques* ».

La loi de 1905

Pour lui, « *la loi de 1905 n'est pas une loi de compromis, mais une loi d'équilibre* ». L'absence de textes de référence et d'un encadrement juridique, ne peut entraîner qu'une société de chaos. Il ne faut pas, pour lui, défendre « *une laïcité qui serait ambiguë* ». C'est par l'ambiguïté que le doute naît et que l'incompréhension se renforce. Il n'y a qu'une seule laïcité, celle d'Aristide Briand, et non plusieurs : avoir plusieurs laïcités sèmerait la confusion.

Jacques Kouassi

Directeur du CSMB de la ville de Limoges,
Enseignant de droit à l'université de Limoges,
Juriste et Formateur laïcité

© LinkedIn / Jacques Kouassi



Définir la laïcité

La laïcité peut se définir comme une « *loi de cohésion sociale et de liberté* » (contrairement à certaines idées reçues). La laïcité permet de vivre sereinement en société. Elle implique des libertés avant des interdictions. Le droit de croire ou de ne pas croire reste pour M. Kouassi l'un des droits les plus fondamentaux de l'homme. La laïcité est ce qui permet « *de débattre, d'exprimer son désaccord* ».

Une incompréhension

Un problème majeur de la laïcité en France vient du fait qu'elle est « *incomprise* », ce dont il se rend compte en échangeant avec les jeunes générations, mais aussi des interlocuteurs venant d'institutions publiques et privées. Les individus ignorent ce que la laïcité n'interdit pas : le droit de prier dans la rue, par exemple, un prosélytisme raisonnable, une neutralité qui ne s'applique que durant les heures de travail du fonctionnaire... Cette incompréhension entraîne un regard biaisé de la part de certains individus, qui tiennent compte plus de leurs sensibilités personnelles que des lois. La laïcité demande de « *maintenir un dialogue* » continu pour préserver une coexistence la plus apaisée possible. Il souhaite aborder la laïcité « *à travers ce qu'elle n'interdit pas* » et à travers son histoire.

La loi de 1905

Par souci « *d'égalité* », il pourrait être intéressant d'homogénéiser l'application de la loi de 1905 sur l'entièreté du territoire national. Il se montre en revanche plus sceptique à l'étendre aux territoires ultramarins ne l'appliquant pas, comme Mayotte ou Wallis-et-Futuna, disposant d'une histoire locale différente de celle de la métropole.

La laïcité à l'international

Chaque pays développe une conception particulière de la laïcité, façonnée par son histoire, ses réalités sociologiques et son contexte anthropologique. Dans certains pays, la régulation des relations entre l'État et les religions s'exprime davantage par des pratiques de tolérance et de coexistence que par une référence explicite à la laïcité. Il convient ainsi de parler de « *laïcités* » au pluriel, tant les approches diffèrent d'un État à l'autre. Certains pays illustrent bien cette diversité. Au Canada, par exemple, la laïcité ne repose pas nécessairement sur une obligation générale de neutralité religieuse pour l'ensemble des agents publics. En Belgique, la laïcité est également perçue de manière moins rigide qu'en France et est souvent envisagée comme un instrument de cohésion sociale, permettant d'organiser la coexistence des différentes convictions religieuses et philosophiques.

Un enjeu d'avenir

La question religieuse est éminemment présente dans notre société, et devient par conséquent un enjeu de société. L'instrumentalisation et l'utilisation à des fins politiques de la laïcité ont de quoi nous interpeller. La plus grande menace serait « *une interdiction du port de signes religieux dans l'espace public* ». Cette décision serait catastrophique.

« *Les citoyens doivent devenir des acteurs actifs de la préservation de la laïcité* »

Arthur Maslonka

Vice-président de la fédération du Nord de la Ligue de l'enseignement en charge de la laïcité depuis 2023, Secrétaire général adjoint en charge des Jeunesses et de l'Engagement à la confédération nationale de la Ligue de l'enseignement depuis 2025

© LinkedIn / Arthur Maslonka



Définir la laïcité

La laïcité est « *un principe juridique d'organisation de l'État et d'organisation de la société à plus large échelle* ». Il s'agit d'un « *principe de séparation* ». La laïcité, « *c'est séparer pour rassembler* ». Il considère la laïcité « *comme un principe universel dans le sens où ça concerne tout le monde, mais le fait dans le respect de l'identité de chacun* ». Enfin, la laïcité peut être vue comme un idéal d'émancipation, qu'il lie « *au courage* ». Il caractérise l'émancipation comme « *être totalement à l'aise avec ce que l'on pense, ce que l'on dit et ce que l'on fait, parce que l'on a la force nécessaire pour pouvoir être nous-mêmes* ».

La ligue de l'enseignement

Créée en 1866 par Jean Macé, La Ligue porte dans son combat l'émancipation et le développement de l'éducation populaire au sein des territoires, dont la laïcité figure parmi ses premiers engagements. Son rôle est de « *nourrir un débat et représenter la société civile et porter une parole dans le débat public* ». Ces liens permettent à ces différentes structures de coopérer et de porter leurs combats de manière plus large. L'organisation va accompagner financièrement et techniquement ces associations, à travers des moments appelés « *temps forts* ». Ces temps forts se caractérisent par l'organisation de séminaires, de débats, de colloques, de rencontres autour de la laïcité. Pour M. Maslonka, l'organisation n'a pas de public cible et privilégié, « *la Ligue des enseignements parle à tout le monde* ». « *Le but de la Ligue n'est pas de convaincre, mais de donner des clés de compréhension* ». « *La société évolue vers une ouverture d'esprit que l'on ne connaissait pas avant, "on constate une libération de la parole, des identités"* ». Ces ouvertures concernent également la laïcité. Le plus grand défi de la laïcité pour la Ligue est de s'assurer « *qu'elle soit protégée d'influences politiques néfastes qui pourraient se servir de la laïcité comme d'une excuse pour avoir des politiques de discrimination* ».

Une coopération européenne

La Ligue de l'enseignement a des contacts avec de nombreuses associations situées à l'étranger, et notamment en Europe. Elle travaille avec différentes organisations, comme l'Associazione Ricreativa e Culturale Italiana (ARCI), une association italienne qui propose des activités de loisirs et de culture, la Ligue de l'enseignement belge, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)... Lors d'événements nationaux en France, ces associations sont invitées à des universités de rentrée, des universités d'été, des colloques... pour venir enrichir les débats et les travaux menés.

Expliquer et transmettre

Le problème n'est pas tant la compréhension de la laïcité, mais plutôt la manière dont on peut l'expliquer. Il existe une peur à ce sujet, d'autant qu'une majorité des jeunes associe la laïcité à un principe d'interdiction. Le fait que les enseignants aient peur d'en parler ou qu'ils n'en parlent que très peu, craignant de subir des répercussions négatives s'ils abordent la laïcité, ne fait que « *conforter la vision restrictive de la laïcité dans l'école publique* ». Les enseignants ont un rôle particulier dans le questionnement, dans l'étude de l'esprit critique et dans la construction de la pensée d'un élève. La laïcité est un vivre-ensemble qui s'applique dans tous les moments de la vie scolaire.

Les atouts de la laïcité sont de « pouvoir penser, de pouvoir mettre en pratique une pensée, que ce soit une pratique orale, artistique, vestimentaire ». La laïcité, c'est avant tout « *d'avoir la possibilité d'être courageux* »

Valentine Zuber

Directrice d'étude à l'École Pratique des Hautes Etudes depuis 1998, à l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL), Présidente de l'association La Vigie de la laïcité depuis 2021

© La Montagne / Jérémie FULLERINGER



Définir la laïcité

Il s'agit d'une « *séparation juridique entre deux sphères : la sphère temporelle, celle qui relève de l'État et des pouvoirs publics, et la sphère privée qui relève des croyances religieuses et de leur manifestation dans l'espace public* ». Le principe de laïcité garantit « *la liberté de conscience des personnes, mais aussi de leurs libertés, tant individuelle que collective, de manifester leurs convictions – religieuses ou non – dans l'espace public* », d'autre part, il doit préserver « *l'indépendance de l'État vis-à-vis de toute norme religieuse* ». Il implique enfin que l'État ne se fasse le relai d'« *aucune discrimination entre ses citoyens sur la base de leur croyance ou sur leur non-croyance* ».

Entre Histoire et libertés

C'est bien dans un contexte de conflit d'inégalités entre les différentes religions que la laïcité peut être un moyen d'apaiser la vie en société. La laïcité s'est enracinée dans nos modes de vie communs à la suite « *des guerres civiles et religieuses qui ont ensanglanté le territoire européen pendant plus d'un siècle, à partir du schisme protestant au XVI^e siècle* ». Chaque laïcité de chaque pays résulte d'une histoire spécifique qu'il est difficile de juger en dehors de ceux-ci. En France, c'est à la Révolution française que la situation évolue avec la mise en place « *d'une proto-laïcité* ». C'est cette histoire européenne et française qui marque cette « *exception* », qui a permis de marquer cette égalité et de considérer que l'appartenance religieuse soit « *secondaire dans la définition de la citoyenneté* ».

La laïcité, en danger ?

Le discours majoritaire qui est tenu aujourd'hui sur la laïcité dans l'espace politico-médiatique est essentiellement un discours de « *défense de la laïcité* », comme si la laïcité était en danger. Le danger invoqué est qu'une partie de la population, jugée plus religieuse et moins sécularisée, pourrait imposer des règles religieuses à l'État, ce qui serait contraire à la neutralité et à l'impartialité de l'État.

Laïcité à l'international

Pour Mme Zuber, « *il y a autant de laïcité que de voies politiques choisies par les différents États* ». Chaque État est donc souverain et légitime dans la définition de son système politico-juridique. La première des choses à comprendre « *est qu'il n'y a de laïcité que dans des pays démocratiques, qui respectent l'État de droit et la séparation des pouvoirs, et surtout qui respectent la liberté individuelle de chacun* ». Il y a donc un paradoxe dans le fait que certains États se revendiquent laïcs, mais ne le sont pas vraiment, tandis que d'autres qui n'utilisent pas ce terme le sont tout au contraire. Cela crée beaucoup de confusion dans les débats. La laïcité française n'est « *parfois pas très bien vue* » à l'étranger, selon elle. Elle nous explique que « *la laïcité en France flirte toujours avec une méfiance presque atavique envers tout ce qui relève du religieux* ». Le modèle laïc français peut faire peur, notamment face à des régimes plus inclusifs, où la religion occupe une place plus importante dans la vie sociale et politique.

« *La laïcité est ce qui peut permettre de gérer équitablement des sensibilités religieuses ou philosophiques différentes dans une société à la fois libérale, égalitaire et pluraliste* »

Christophe Grannec

Consultant formateur sur les thématiques
de laïcité pour le secteur public

© LinkedIn / Christophe Grannec



Définir la laïcité

Il définit en premier lieu la laïcité, si l'on se réfère à la loi de 1905, comme un principe de séparation entre l'État et les Églises. *« La laïcité est synonyme de liberté de conscience et de liberté de culte »*, mais elle peut aussi *« permettre aux religions de pouvoir s'organiser librement, sans l'intervention de l'État dans leurs affaires internes et de pouvoir proposer la pratique de leur religion à tout croyant voulant s'y intéresser »*. La laïcité n'est pas *« non plus un athéisme d'État, comme nous avons pu l'observer dans les pays communistes »* de la deuxième moitié du XX^e siècle. Toutes les religions sont placées sur un même pied d'égalité et aucune n'est financée par l'État.

Une rupture historique

Avant l'application de la loi de 1905, la France était sous un régime concordataire *« qui accordait un budget public aux cultes reconnus, dont l'Église catholique, qui était la religion majoritaire »*. La loi de 1905 a permis une rupture du lien *« privilégié entre l'Église catholique et le régime républicain »*. Cette rupture a été imposée à l'Église catholique, qui avec le temps a fini par accepter cet état. Ce contexte historique et politique a forgé la laïcité telle que l'on la connaît aujourd'hui. L'année 1989, avec l'affaire du voile de Creil, ouvre un nouveau débat sur la laïcité, qui est dirigé vers *« la relation entre la laïcité de la République et l'islam »*. Cette mutation du débat a entraîné de nombreux bouleversements, qui ont provoqué de nombreuses incompréhensions pour beaucoup de français.

Former à la laïcité

En tant que formateur laïcité auprès des acteurs publics, son rôle de formateur *« n'est pas tant d'apporter des éléments de base sur ce qu'est la laïcité, mais de clarifier les définitions, les principes juridiques qui entourent la laïcité »*.

Relation entre l'Etat et les cultes

« La séparation entre l'État et les religions ne signifie pas une absence totale de relation entre l'État et celles-ci ». Malgré la séparation juridique des pouvoirs entre l'État et les religions, les pouvoirs publics maintiennent des relations avec les différents cultes présents sur son territoire. Au sein du ministère de l'Intérieur, existe toujours un bureau central des cultes, chargé de gérer les relations entre l'État et les représentants des différentes religions.

Des territoires et des exceptions

Il existe, en France, des territoires n'appliquant pas la loi de 1905. La première de ces exceptions est le statut de l'Alsace-Moselle. Héritée d'une histoire particulière, cette partie du territoire métropolitain est sous un régime concordataire, adopté en 1801. Parmi les plus différences notables, certains représentants religieux venant des cultes concordataires reconnus *« sont rémunérés par un budget public »*. Autre exception, certains territoires d'outremer, comme Mayotte ou la Guyane, n'appliquent pas la loi de 1905. L'ensemble de ces exceptions sont des *« héritages de l'histoire »*, mais peuvent interroger vis-à-vis du vivre ensemble et de ce qui constitue une nation. M. Grannec pense qu'il n'y a pas d'intérêt à constitutionnaliser la loi de 1905, puisque la laïcité est déjà utilisée comme référence dans le préambule de la Constitution de 1958.

Le défi, pour les générations futures, est de trouver comment « stabiliser et pacifier une relation, sous couvert de laïcité, avec une communauté musulmane qui est très diverse par ses origines et par ses convictions »

Jean-Louis Auduc

Spécialiste des sciences de l'éducation, Ancien directeur des études de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Académie de Créteil de 1992 à 2011. Membre du conseil des sages, de la laïcité et des valeurs de la République au ministère de l'Éducation nationale

© IUFM de Créteil



Définir la laïcité

La laïcité se constitue « *en trois principes, trois espaces et trois libertés* ». Le premier principe est la liberté absolue de conscience. Le deuxième principe concerne la garantie par l'État de la liberté religieuse et de son expression. Le troisième principe est la neutralité de l'État. Ces trois principes garantissent des libertés qui s'expriment dans divers espaces. Parmi ces espaces, l'on retrouve l'espace privé, l'espace public partagé (la rue) et l'espace d'intérêt général (école...).

Une loi méconnue

Il estime que la loi de 1905, bien qu'essentielle, reste assez méconnue et incomprise et ce même dans le monde politique. Beaucoup semble ne retenir que les deux premiers articles, sur les quarante-quatre que composent cette loi. Contrairement à beaucoup d'idées reçues, le cas de l'islam a été étudié durant les discussions sur la loi de 1905. Durant « *trois jours et trois nuits* », des débats ont eu lieu pour étudier l'application ou non de celle-ci dans les anciennes colonies, à majorité musulmane. Mais elle ne fut jamais appliquée, par crainte qu'elle guide à des velléités indépendantistes.

Laïcité et l'enseignement

En tant qu'enseignant, il a été sensibilisé tôt à la laïcité. La pédagogie de la laïcité est primordiale, envers les élèves et les professeurs. Il a énormément travaillé sur la sensibilisation à la laïcité auprès des enseignants. Il déplore également que le modèle éducatif français en deux étapes discontinues, le premier et le deuxième degré, ne soit pas plus homogène : cela crée une coupure entraînant de nombreuses conséquences.

Une déontologie

Dans le cadre de ces anciennes fonctions d'élus, il s'est abstenu de toute intervention dans le domaine éducatif de la ville de Montreuil. Il n'a pas souhaité être « *juge et partie* » d'un domaine dont il exerçait des responsabilités professionnelles à côté de ces missions d'élus. Pour éviter tout conflit d'intérêt entre les affaires politiques et professionnelles, les élus ne devaient, selon lui, pas être autorisés à exercer des délégations dans des domaines qui se rapprocheraient de leur profession. Ceci est un sujet qui est lié à la laïcité, puisque cela permet de respecter les engagements pris et de les traduire en actions concrètes.

Les jeunes et la laïcité

On ressent une grande incompréhension des jeunes vis-à-vis de la laïcité : beaucoup en ont une vision faussée. Il veut démontrer aux jeunes que la laïcité est une loi permettant de vivre ensemble. De plus, il met en avant la perte d'espace privé pour les jeunes, due aux réseaux sociaux, ce qui empêche de tout à fait comprendre la laïcité. Il comprend néanmoins les interrogations sur la loi de 2004 qui ne s'applique pas à tous de façon uniforme. Pour lui, « *il y a aujourd'hui un grand écart* » entre la manière dont est perçue la laïcité par la jeunesse et telle qu'elle est définie par nos institutions. À travers cette incompréhension, « *le rôle de l'école est d'explicitier ce qu'est vraiment la laïcité* » est encore plus d'actualité.

« *La laïcité est une liberté pour permettre de vivre ensemble et non pas un système de contraintes* »

Christophe Capuano

Professeur des universités en histoire contemporaine
à l'Université de Grenoble Alpes depuis 2021,
Membre du conseil des sages de la laïcité et des
valeurs de la République au ministère de l'Éducation nationale,
Préside le Prix Samuel Paty

© Le Dauphiné Libéré / Benoit LAGNEUX



Définir la laïcité

La laïcité est avant tout « *un principe de fonctionnement de la société et d'organisation des rapports entre l'État et les religions* ». Ce principe repose sur un « *certain nombre de lois qui permettent une régulation pour garantir à la fois la liberté de conscience et un certain nombre de libertés dans certains endroits* ». Pour M. Capuano, la laïcité est plus qu'un principe, c'est « *un idéal auquel il faut tendre* ».

Le conseil des sages

Le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République est un conseil mis en place en 2018 par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Ce conseil s'adresse spécifiquement à l'enseignement secondaire et apporte des éléments de réponse à des interrogations qui se posent. Ce Conseil des sages est chargé de conseiller le cabinet du ministre de l'Éducation nationale sur la manière d'appliquer la laïcité. Ce conseil peut aussi être saisi sur des questions spécifiques et proposer des solutions. Pour ce conseil, il y a une vraie nécessité de promouvoir la laïcité.

Laïcité, une force

Pour M. Capuano, « *les atouts de la laïcité en France sont nombreux. Il souhaite présenter, notamment auprès des jeunes générations, la laïcité sous le prisme de la liberté. Ce lien entre la liberté et la laïcité est fort : en témoigne l'absence du délit de blasphème dans le droit français, qui montre la possibilité de critiquer les religions sans être inquiété de poursuites pénales, tout en respectant les croyants de ces religions* ». La laïcité doit avant tout « *permettre de donner sa place à tous ces enfants et à toute personne de croire ou de ne pas croire, mais surtout sans subir de pression venant d'ailleurs* ». La laïcité respecte toutes les croyances et les non-croyances, mais ne reconnaît aucune religion, le tout sans discrimination.

Un pacte républicain

Lors de la libération du territoire français en 1944 et 1945, un nouveau pacte républicain est scellé entre le peuple français et la République, à la suite du traumatisme du régime de Vichy et de l'occupation allemande. Parmi ces membres, des associations catholiques vont adhérer à ce nouveau pacte républicain. L'Église catholique française s'était ouvertement opposée, le 23 août 1942, à travers Monseigneur Jules Saliège à Toulouse, aux rafles de Juifs par les Allemands et avait dénoncé la complicité des Français. Cette opposition officielle de l'institution de l'Église catholique en France, qui était proche du maréchal Pétain et de la Révolution nationale, dénonce « *cette dimension antisémite* ». Ce nouveau pacte, par l'intermédiaire du Conseil National de la Résistance et de la nouvelle constitution, est construit par toutes les branches de la société.

Un combat permanent

Nous sommes « *dans une phase où des tentatives de religieux, venant de différentes religions, tentent de remettre en cause la laïcité et ces principes affiliés* ». On constate une mise à l'épreuve des enseignants et un test lancé à l'école républicaine, face auquel « *il faut tenir bon* ». « *La laïcité ne peut pas être imposée par la force, mais ne peut que perdurer par une logique d'adhésion* ». Pour ne pas oublier les conséquences de ce combat permanent à défendre la laïcité, M. Capuano milite pour que Samuel Paty entre au Panthéon. Il préside par ailleurs le prix Samuel Paty, un prix lui rendant hommage.

Pour montrer que la laïcité est « le ferment de l'émancipation », il est impératif d'établir des espaces où les élèves peuvent se construire et aborder l'esprit critique, la liberté de conscience ou encore la liberté d'expression.

Philippe Foray

Enseignant-chercheur en sciences de l'éducation
à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne,
Réfèrent laïcité de l'université Jean Monnet et
co-directeur d'un Diplôme Universitaire (DU)
« Laïcité et liberté religieuse »

© Université Jean-Monnet



Définir la laïcité

La laïcité est un « *dispositif juridique et politique qui règle en France les relations entre l'État et les Églises* ». Ce dispositif est constitué de deux principes fondamentaux : la liberté de conscience et la neutralité de l'État.

Les référents laïcités

Les référents laïcité sont nommés dans les structures publiques, telles que des collectivités territoriales, les universités, etc. Leur mission est de promouvoir l'application du principe de laïcité au sein de la structure. Cette personne est amenée à former et à conseiller les agents publics présents dans sa structure et à veiller à la cohérence des pratiques administratives vis-à-vis de la laïcité.

Les DU laïcité

Les Diplômes Universitaires (DU), placés sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, proposent une formation approfondie (120 h environ) sur la laïcité. Ils s'adressent à la fois aux agents publics et aux personnes qui exercent ou souhaitent exercer une fonction d'aumônerie dans les établissements hospitaliers ou pénitentiaires. Ils permettent d'obtenir une certification qui est obligatoire aujourd'hui pour ces fonctions d'aumônerie. Les DU comportent un volet d'enseignement du droit de la laïcité, des institutions et des valeurs de la République et de sciences humaines (histoire et sociologie des religions, histoire de la laïcité). Ce sont aussi des lieux de rencontre et de dialogue entre des agents publics laïques et des aumôniers appartenant à différents cultes.

Laïcité et philosophie

« *Il y a beaucoup de conceptions diverses de la laïcité, d'un point de vue philosophique et politique* ». La laïcité est liée à l'histoire de la République. Elle s'inscrit, pour M. Foray, « *dans le prolongement des idées des Lumières* ». Parmi les grands penseurs des Lumières, peu d'entre eux étaient athées ou éloignés de la chose religieuse, comme l'était Diderot. Une bonne partie avait des croyances religieuses et n'envisageait pas une séparation des pouvoirs civils et religieux. M. Foray pense qu'il y avait malgré tout une volonté, de la part des penseurs des Lumières, « *de réduire la place des églises dans la vie sociale* ».

1989 – 2004 : les affaires de voile

1989-2004 : c'est une période pendant laquelle « *la laïcité a passionné la société française* ». Avant 1989, la question laïque presque exclusive était celle du financement public des écoles privées (loi Debré de 1959). À partir de l'automne 1989, le port du voile par trois collégiennes de la région parisienne – événement initialement individuel et relativement isolé – a été rapidement médiatisé et a pris une dimension politique. Cet emballement du débat est typique des « *passions politiques* » qui ont toujours été caractéristiques de la laïcité en France. Mais il signifie sans doute aussi que celle-ci est devenue aujourd'hui en France un des lieux privilégiés où la société se questionne sur elle-même.

La laïcité est liée « à la garantie des libertés fondamentales ». « En oubliant la liberté de conscience comme principe constitutif de la laïcité, au même titre que le principe de neutralité, on ne l'applique pas réellement »

Stéphane Millet

Responsable du service Éducation populaire, vie associative,
à la Ligue de l'enseignement et à la fédération des œuvres
laïques de la Loire, formateur habilité Valeurs de la
République et Laïcité

© Julien Daudel / Le Progrès



Former à la laïcité

Dispensées auprès de salariés d'associations ou de membres de la fonction publique, l'objectif de ces formations est de leur permettre de mieux comprendre ce qu'est la laïcité, ce qu'elle n'est pas et de pouvoir adopter une posture professionnelle au regard du statut de leur employeur et qu'ils sachent s'adapter dans des situations complexes touchant à la laïcité. L'intérêt de former ces acteurs intervenant dans le domaine « *de l'animation de la vie sociale* » est de permettre à toutes ces personnes de déployer leurs connaissances et savoir être acquis dans leurs différents champs d'intervention respectifs. Il y a un réel bénéfice apporté par ces formations, et même plus généralement lorsque ce principe est abordé dans divers événements. Le fait de « *faire évoluer les représentations liées à la laïcité* » est encourageant et montre que le travail réalisé porte ses fruits.

Définir la laïcité

« *La laïcité est le corollaire de la liberté de conscience* ». Même dans des situations avec lesquelles des contraintes nous empêchent d'accéder à un lieu de culte, cette liberté est garantie par l'État à travers les services d'aumôneries. La loi de 1905 est encore aujourd'hui assez claire et précise pour nous donner l'horizon de ce que permet ou non la laïcité. Elle est pourvoyeuse de nombreuses libertés, même si les individus ne la perçoivent pas toujours comme cela. Les jeunes en particulier ont du mal à distinguer la laïcité de cette manière. Entre l'application théorique et pratique de la laïcité, des différences demeurent et accentuent cette méfiance qu'ont certains jeunes vis-à-vis de ce principe.

«Le rôle de la société civile est immense pour permettre à la laïcité de vivre. Les individus doivent devenir des acteurs, et non des spectateurs de la préservation de la laïcité»

Laïcité : un débat

Le débat public sur la laïcité est une question complexe et il est légitime de s'interroger sur celui-ci. Le choix du lieu du débat aura une influence sur l'utilité et la qualité du débat. Le rôle de l'audiovisuel public, par rapport à celui qui est privé, a une mission éducative et de transmission des savoirs associée aux valeurs démocratiques. Le fait de mettre en avant le débat sur la laïcité auprès d'institutions privées transformant et instrumentalisant la laïcité ne peut que desservir et tendre davantage un débat déjà non apaisé. Les politiques ont une responsabilité dans ce débat. Étant les garants de nos institutions, leurs connaissances de nos principes fondateurs et leurs projets politiques auront irrémédiablement une influence sur la tournure que prendra notre société à l'avenir.

La laïcité menacée ?

Il estime que la laïcité est menacée, car « *il y a une tentative de récupération de certains extrêmes, mais aussi une remise en cause du principe de laïcité, parfois en réinterprétant l'histoire* ». On ne peut pas comprendre la laïcité sans connaître et comprendre son histoire. La laïcité fait l'objet d'instrumentalisations venant occasionnellement de personnes connaissant très bien l'histoire, mais souhaitant mettre sous silence et réinterpréter, instrumentaliser certains faits historiques à des fins politiques et/ou partisans. Cette méconnaissance de la laïcité peut avoir de graves répercussions, en particulier chez les élus.

Des actions

La Ligue de l'enseignement produit de nombreux événements, comme des conférences, des animations, des expositions, des ciné-débats... sur la thématique de la laïcité. Elle intervient pour défendre la laïcité, garante des valeurs de la République.

La laïcité et les religions

La laïcité est liée à la question religieuse. Elle n'est pas une mise à distance des religions, mais un cadre qui permet à chacune d'elles d'exister librement. C'est en comprenant ces liens que l'on peut appréhender un autre visage de ce principe. Acteurs de premier plan, nous avons décidé de donner la parole à des acteurs du monde culturel, mais aussi à des chercheurs spécialisés sur les religions, afin de leur permettre de s'exprimer sur le principe de laïcité.

Nous sommes allés à la rencontre des quatre grandes religions présentes en France : le catholicisme, l'islam, le protestantisme et le judaïsme. Les propos tenus reflètent des opinions de la laïcité qui sont propres aux personnes qui s'expriment dans ce livret, et ne reflètent pas forcément l'opinion des religions et des institutions religieuses dans leur globalité.

Daniel Moyal

Ancien professeur d'hébreu à l'Éducation Nationale, Chargé de cours à l'Université Lyon 3, doctorant en Histoire et en langue hébraïque, Chef spirituel et directeur de l'école hébraïque à l'Association Culturelle Israélite de Roanne (ACIR), jusqu'en 2023

© Daniel Moyal



Une communauté engagée

La communauté juive de Roanne est « *une communauté très intégrée à la ville et une communauté ayant une pratique traditionnelle et ouverte dans son esprit du judaïsme* ». L'ACIR a été fondée par d'anciens réfugiés et déportés de la Seconde Guerre mondiale. La plupart avaient perdu des proches dans les camps de la mort. Cette expérience tragique avait profondément marqué leur rapport à la religion. Plusieurs avaient perdu toute notion de pratique religieuse et souhaitaient s'intégrer pleinement à la société française. L'ACIR est profondément attaché à la laïcité. La communauté est le pilier essentiel pour ses membres : le fait de se retrouver ensemble et de transmettre une éducation auprès des jeunes générations est vu comme bien plus important que la religion.

Des relations

Le dialogue interreligieux joue une place centrale dans la cohabitation des différentes religions sur un territoire. La communauté juive de Roanne maintient et maintient toujours des relations avec les communautés catholiques, protestantes et musulmanes. Au-delà des relations interreligieuses, la communauté juive de Roanne a « *toujours institué un dialogue constant avec toutes les autorités publiques, que ce soit la mairie de Roanne, la sous-préfecture de la Loire...* ».

Définir la laïcité

La laïcité est avant tout une concrétisation historique pour la liberté du judaïsme en France. La loi de 1905 a la particularité de mettre « *toutes les religions sur un même pied d'égalité devant la République* ».

Laïcité et judaïsme

La laïcité et le judaïsme ont, en France, une histoire qui s'entremêle. Depuis des siècles de persécutions du peuple juif, Napoléon I^{er} a fait le choix d'apaiser et de légitimer l'existence du judaïsme en France. À la suite de l'adoption du Concordat en 1801 reconnaissant le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme comme des religions officielles, est créé en 1808 le Consistoire central israélite de France. Cette institution a pour vocation de centraliser les différentes formes de judaïsme en France, au sein d'une seule et même entité, afin de pouvoir administrer le culte juif plus facilement. Le Consistoire prospère toujours aujourd'hui, mais a su se refonder pour évoluer selon les époques. Il a fallu cependant attendre la loi de 1905 pour que les personnes juives puissent « *être considérées comme des citoyennes et citoyens à part entière* ». Cette loi a permis l'émergence d'une liberté religieuse, sans craindre de violentes répressions.

Lutter contre l'antisémitisme

Ce repli individuel, communautaire ou identitaire que la société connaît aujourd'hui engendre des tensions dans une société qui se fracture de plus en plus. Ce repli sur soi est en partie une réponse à la renaissance de l'antisémitisme, un antisémitisme qui se cache trop souvent derrière l'antisionisme pour se donner une respectabilité qu'il ne mérite pas. « *La laïcité n'a pas pour vocation d'éradiquer la haine dans le cœur des individus* ». Cette haine ne pourrait pas être supprimée par un quelconque cadre réglementaire, mais la laïcité permet de fixer un cadre légal et républicain qui protège, quand elle est bien appliquée.

« *La laïcité n'est pas une menace contre la foi, c'est le cadre qui nous permet de la vivre librement* »

Antoine Altieri

Prêtre sur le diocèse de Périgueux,
au sein de la paroisse de Savignac-Lédrier

© Diocèse de Périgueux



Définir la laïcité

On peut définir la laïcité sous le prisme de la liberté de culte et de conscience, auquel il faut ajouter la séparation des pouvoirs religieux et politiques.

Laïcité et catholicisme

La laïcité française est fortement liée au catholicisme par ses fondements. Il cite cette phrase de Jésus dans la Bible : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Ici, une figure religieuse évoque la différence entre les affaires religieuses et les affaires publiques : elles doivent être séparées, ce qui est un des fondements de la laïcité française. Il existe toujours des personnes rejetant ce principe, mais cela n'est pas propre à l'Église catholique. Cela existe dans d'autres institutions dans la société.

Société et religion

La laïcité est présente au quotidien dans la vie d'une paroisse. Les membres de sa paroisse et plus généralement les habitants, religieux ou non, adhèrent au principe de la laïcité. Sa paroisse se trouve en milieu rural et vit avec des traditions catholiques communes dans les campagnes. Il s'interroge cependant sur la place de la religion catholique en France. Nous constatons une diminution du nombre de fidèles dans certaines paroisses. La religion attire beaucoup moins les jeunes générations, notamment en milieu rural. La position de la religion dans la société a beaucoup évolué et interroge sur la place de celle-ci entre la sphère privée et publique.

La laïcité consiste essentiellement en le fait de pouvoir vivre sa religion de manière apaisée et respectueuse des autres croyances ou non-croyances

Les services d'aumôneries

Il existe en France des services d'aumôneries, comme dans les hôpitaux, les écoles, les prisons et dans l'institution militaire. Ces services sont ouverts à toutes les religions et permettent aux croyants qui ne peuvent se rendre dans leur lieu de culte d'avoir accès à une aumônerie. Ces services rentrent dans le cadre de l'application de la loi de 1905, afin de garantir la liberté religieuse.

Devoir de réserve

La laïcité implique un devoir de réserve pour de nombreuses professions. Pour les représentants religieux, la question d'un devoir de neutralité peut se poser. Il ne faut pourtant pas oublier que les croyants sont aussi des citoyens. La religion n'empêche pas de participer à la vie publique et démocratique. Le musellement de certaines idées religieuses est contraire à ce que représente la laïcité. Les avis religieux doivent ainsi pouvoir s'exprimer tant qu'ils ne tombent pas dans l'extrémisme.

Laïcité, débat et valeurs

La laïcité signifie avant tout le débat : échanger des points de vue, discuter en écoutant l'autre. Mais, bien qu'il faille privilégier le débat, chercher uniquement le consensus peut être dangereux. Il faut avoir un minimum de valeurs sur lesquelles on ne peut transiger et que nous devons défendre. En effet, il explique que quand il est question de justice, d'empathie, d'aide envers ceux qui en ont besoin, il faut se battre. Dans ce contexte, il estime qu'une bonne laïcité ne peut exister sans justice sociale.

Franck Frégosi

Directeur de recherche au CNRS, Membre du Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (UMR 8582 PSL Campus Condorcet).
Chargé de cours à Sciences Po Aix où il assure la direction du Certificat Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés

© IFCM de Lyon



Définir la laïcité

Le régime de laïcité est un cadre général qui promeut la neutralité de l'État en matière religieuse, de ses agents et des services publics, tout en garantissant pour le reste de la population la liberté de croire ou de ne pas croire et sa libre expression et manifestation dans l'espace public et dans le respect de l'ordre public.

Histoire de l'islam en France

L'islam en France recouvre une réalité démographique, sociale, religieuse résolument plurielle. Ses racines historiques nous renvoient à la genèse de l'Empire colonial français (Maghreb, Afrique subsaharienne...), ses prolongements contemporains font eux largement écho à l'histoire des cycles migratoires en provenance notamment des pays du Sud de la Méditerranée et à leur progressive sédentarisation. Les premières arrivées de musulmans sur le territoire métropolitain l'ont été d'abord sous la forme de contingents militaires, de soldats, à l'occasion de la guerre franco-prussienne de 1870, puis durant la Première Guerre mondiale entre 1914 et 1918. Cette immigration liée à la guerre s'est doublé également d'une première immigration de travail, à partir de 1920, et va s'accroître après la 2^e Guerre mondiale jusque dans les années 1970. C'est ainsi que la décennie des années 1960 se caractérisait en France par un islam dit du « *silence* », au sens où il ne se montrait pas, et ne sortait pas de l'espace clos et privé des foyers de travailleurs immigrés. Il était vécu sur un mode transitoire (islam transplanté) avec comme perspective ultime le retour et l'installation dans le pays d'origine. La mise en place des politiques de regroupement familial, la logique de sédentarisation prend petit à petit le pas sur celle du déplacement. L'islam se vivra sur un mode plus familial, mais dans l'intimité domestique. C'est à partir du début des années 1980 que l'on assiste vraiment à l'émergence de l'islam en tant que réalité religieuse collective et plus seulement individuelle et familiale.

Islam et laïcité

Il convient de relever que l'une des spécificités de l'islam en France est son développement dans le cadre d'un régime de laïcité, sans réel équivalent dans le reste de l'Europe. Alors que la laïcité a indéniablement contribué dans l'histoire à garantir une liberté de conscience et de libre exercice des cultes, certaines de ses inflexions contemporaines d'une laïcité « *intrusive dans le fonctionnement des cultes et plus coextensive à l'ensemble de la société* », et sous couvert de lutte contre certains courants conservateurs de l'islam ciblant la visibilité urbaine du fait musulman contribuent à altérer son image auprès des croyants musulmans qui pourraient avoir tendance à ne la percevoir que de façon négative comme un ensemble d'interdits et de limites destinés à « *imposer* » à l'islam un régime plus contraignant que pour les autres cultes.

Un enjeu politique

À partir de la décennie 1990, tous les gouvernements qui se sont succédés en France mettent en œuvre des politiques particulièrement volontaristes envers l'islam. L'État laïque prend donc une part active dans le processus d'institutionnalisation de l'islam, jusqu'à faire de la puissance publique elle-même le principal maître d'œuvre en matière d'édification d'une représentation du culte musulman. Cette religion est donc toujours dans la France laïque « *une sacrée affaire d'État(s)* », qu'il s'agisse d'évoquer les velléités étatiques hexagonales d'organiser par le haut ce culte, d'influer sur les contours et la visibilité de l'islam dans l'espace public, ou d'évoquer la façon dont certains États étrangers usent de l'islam comme d'un moyen de contrôle de leurs diasporas en métropole.

« *Il est sans doute temps de prendre la mesure de ce risque qui se profile de plus en plus et qui consiste à vouloir ériger la laïcité en un mode de vie intégral* »

David Veldhuizen et Geremie Nguea

Pasteurs à l'Église protestante unie de France
sur la paroisse de Saint-Étienne et du Forez

© Le Dauphiné Libéré / Philippe ANDRÉ
© EPUDF



Protestantisme et laïcité

L'histoire de la laïcité française ne peut pas être comprise sans celle du protestantisme. Bien que les protestants aient toujours été minoritaires en France, leur lutte pour la liberté de conscience a fortement contribué à l'émergence du principe de laïcité. Après des siècles de persécutions, notamment des Guerres de Religion (1562-1598), marquées notamment par le massacre de la Saint-Barthélemy, la Révolution française accorde enfin l'égalité civile aux protestants. Au XIX^e siècle, le système du Concordat de 1801 reconnaît plusieurs cultes (catholique, protestants réformés et luthériens, puis juif) financés par l'État. La loi de 1905 vient parachever ces libertés. L'Église protestante unie de France fait partie, avec d'autres églises protestantes, de la Fédération protestante de France créée en 1905 et qui représente le protestantisme français auprès de l'État. Ces représentants religieux représentent chacun une organisation qui fédère différentes associations culturelles au niveau local.

Recul de la liberté religieuse

Pour M. Nguea, on constate aujourd'hui un recul de la religion, à travers la liberté religieuse, qui s'accompagne de difficultés à pouvoir exprimer sa croyance dans l'espace public. Il faut être vigilant à ce phénomène, qu'on pourrait faussement assimiler à la laïcité. Notamment pour les jeunes générations, il reconnaît « *qu'il n'est pas facile de parler de sa croyance* » en dehors des lieux de culte. Ce recul des libertés n'est pas la laïcité. La laïcité doit permettre avant tout de pouvoir s'exprimer, dans la sphère privée et publique, tout en respectant l'autre.

« Nous lutterons plus efficacement contre les tendances extrémistes et séparatistes en favorisant le dialogue avec toutes les personnes qui le veulent »

Définir la laïcité

Pour eux, la laïcité se définit par sa retranscription juridique, venue de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. La laïcité garantit la liberté religieuse et de conscience. Elle permet aux croyants de toutes religions, dont les protestants, d'exprimer leur croyance en toute liberté. La laïcité est liée à la liberté d'expression et permet à chacun d'exprimer l'expression de sa croyance, sans être opprimé.

Enseignement du fait religieux

L'objectif « *n'est pas de convertir les individus, mais de leur faire découvrir différentes religions, leur histoire, leurs différences et les interactions qu'elles ont entre elles* ». Ces cours permettraient de donner des clés de compréhension, pour mieux se comprendre et vivre ensemble. C'est en proposant des réponses aux interrogations des jeunes générations qu'il est possible, non pas de les pousser à se convertir, mais de leur permettre de mieux comprendre notre société. Le fait que l'école n'occupe pas cette place laisse le champ libre à des personnes ou groupes, inculquant à des jeunes des idées plus radicales.

Relations entre acteurs

Entre les différentes églises chrétiennes, des rencontres œcuméniques se font. Ces rencontres rassemblent les différentes branches chrétiennes, dont les catholiques et les protestants, afin de dialoguer et de faire des célébrations communes. Ces rencontres permettent entre ces différentes églises de planifier des événements communs. Pour d'autres cultes, en ce qui concerne la communauté de Saint-Étienne, ils peuvent être invités pour des célébrations religieuses, avec d'autres personnalités comme des représentants de la ville ou des pouvoirs publics. Il existe également des relations interconvictionnelles, c'est-à-dire des relations entre des institutions religieuses et des associations de libres penseurs.



La laïcité en anecdotes

Le début de la IIIe République

Lors du premier gouvernement républicain de la Troisième République, en 1879, sur les 10 ministres du gouvernement, la plupart sont d'origines étrangères et la moitié sont des protestants. Le ministère est dirigé par le protestant W. Waddington.

Napoléon Bonaparte est élevé dans le catholicisme, adopte un pragmatisme religieux tout au long de sa vie et termine ses jours en renouant avec la foi catholique. Son neveu, Napoléon III, qui devient lui-même empereur sous le IIIe Empire, est pour de nombreux biographes, un agnostique.

Napoléon III , un croyant ?

La première mosquée de France

En 1916, le projet de construction de la Grande Mosquée de Paris est adopté. Il y avait eu discussion de son édification depuis le XIX^e siècle. Les travaux ont réellement démarré en 1922 en hommage aux soldats de confession musulmane morts pour la France durant la Première Guerre mondiale. Elle est inaugurée en 1926.

Mais la mosquée omeyyade de Narbonne, construite entre 721 et 759, est également un site historique important, lors des premières conquêtes des peuples arabes en Europe.

La deuxième Guerre Mondiale

La résistance de la Deuxième Guerre mondiale a compté des non-croyants mais aussi des personnalités catholiques, orthodoxes, juives, protestantes, musulmanes.

Aristide Briand

Le rapporteur de la loi de 1905 est Aristide Briand, député de la Loire (Saint-Étienne et Saint-Chamond) de 1902 à 1919. Étant originaire du département de la Loire-Inférieure (Loire-Atlantique), son arrivée dans la Loire revêt une stratégie politique courante, c'est-à-dire que les personnalités politiques s'ancraient dans des départements où leurs affiliations politiques et leurs valeurs sont les plus représentées.

Peu après l'adoption de la loi de 1905, éclate la 1^{re} Guerre mondiale. Dans ce traumatisme national, chaque village se doit de construire son monument aux morts pour rendre hommage aux soldats morts pour la France. Face aux divergences sur la manière de leur rendre hommage, la minute de silence est instaurée en 1919, créant un instant de communion, tout en préservant la liberté de conscience.

L'hommage républicain



© Alchreton

La Loire, une terre catholique

La laïcité s'est intégrée avec beaucoup de difficultés dans le département de la Loire, et surtout dans les territoires ruraux les plus isolés. La place de la religion catholique et des frères congrégationnistes était très prégnante, au XIX^e siècle et à la deuxième moitié du XX^e siècle.

Lors du soulèvement des royalistes de Lyon contre la République, les monarchistes, via le colonel de Précy, ont trouvé refuge dans les monts du Lyonnais, avec des prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé. On retrouve aujourd'hui, dans ce coin de France, « *des communes où il n'y a pas d'écoles publiques, mais uniquement des écoles privées* ». Ne parle-t-on pas de la Vendée Forézienne ?



© Association des Anciens Maires de la Loire
Crédit photographie - © Jason Lau / Unsplash